

Original: FRENCH

EUROPEAN UNION

OSCE Conseil Permanent special No 1135 Vienne, 2 mars 2017

Déclaration de l'UE sur le « référendum constitutionnel » au Haut-Karabagh

L'Union européenne ne reconnait pas le « référendum constitutionnel » qui s'est tenu au Haut-Karabagh le 20 février dernier. Elle rappelle qu'elle ne reconnait pas le cadre juridique et constitutionnel dans lequel il s'est inscrit. Le résultat du « référendum » ne peut avoir d'impact sur le futur statut du Haut-Karabagh ou sur le processus de négociation.

L'UE réitère son plein soutien au Groupe de Minsk aux efforts mis en œuvre par sa co-présidence et par le Représentant Personnel de la Présidence en exercice en vue d'un règlement pacifique du conflit. Elle appelle les parties à s'abstenir de tout recours à la force et de respecter le cessez-le-feu.

L'Ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande, la Norvège, pays de l'AELE membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, la Géorgie et Saint-Marin rallient à cette déclaration.

^{*} L'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.